

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
18 décembre 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf le mercredi dix-huit décembre à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 12 décembre 2019, par le Président, s'est réuni en séance publique salle d'assemblées Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.

Nadine RIVET, Secrétaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE (*jusqu'à la délibération « Modification des modalités de maintien du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire »*), M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Pascal ROBERT (*jusqu'à la délibération « Droit au logement - Commission de médiation - Désignation des représentants de Limoges Métropole »*), M. Vincent LEONIE, M. Rémy VIROULAUD, M. Michel DAVID, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT (*jusqu' à la délibération « Aide au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours à la commune de Peyrilhac »*), M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Julie LENFANT, Mme Nadine RIVET, M. Joël GARESTIER, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, M. Philippe PECHER, Mme Marie-Claude BODEN (*jusqu'à la délibération « Marché d'étude de simulation de circulation - modélisation du trafic - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert »*), M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, Mme Nathalie VERCOUSTRE (*à partir de la délibération « Soutien à la structuration d'Odessol » et jusqu'à la délibération «Droit au logement - Commission de médiation - Désignation des représentants de Limoges Métropole »*), M. Béramdane AMROUCHE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY (*à partir de la délibération « Budget principal et budgets annexes – Autorisation de mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant vote du budget primitif 2020 »*), M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU (*jusqu'à la délibération « Modification des modalités de maintien du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire »*), Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, M. Alain RODET (*Jusqu'à la délibération « Accord-cadre afférent au balayage mécanisé sur les communes de Limoges Métropole - Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert »*), Mme Geneviève MANIGAUD, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT (*à partir de la délibération « Débat d'orientations budgétaires pour 2020- Budget principal et budgets annexes »*), M. Vincent GERARD, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN (*jusqu'à la délibération « Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une turbine hydroélectrique sur les adductions d'eaux brutes de Limoges Métropole - Recherche de partenaires financiers - Gestion des procédures nécessaires à l'obtention des autorisations administratives »*), Mme Anne-Marie COIGNOUX (*jusqu'à la délibération « Droit au logement - Commission de médiation - Désignation des représentants de Limoges Métropole »*)

Absent excusé représenté par un suppléant :

M. Jacques ROUX est représenté par M. Maurice CHARBONNIER

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE (*jusqu'à la délibération « Modification des modalités de maintien du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire »*)

M. Bernard THALAMY donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN

Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN

Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE

M. Christophe BARBE donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE

Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Chantal STIEVENARD (*à partir de la délibération « Engagement d'une démarche pour la mise à disposition d'un foncier sur la commune du Palais au profit de Limoges Habitat par le biais d'un bail à construire »*)

Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET

Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Pierre COINAUD

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE

M. Christian UHLEN donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD

Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY

M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER

M. Stéphane DESTRUHAUT donne pouvoirs à Mme Julie LENFANT (*pour la délibération « Modification du montant des montants de compensation »*)

Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC

Mme Sandrine PICAT donne pouvoirs à M. Christian DESMOULIN

M. Alain RODET donne pouvoirs à Mme Geneviève MANIGAUD (*à partir de la délibération « Mise en dépôt des matériaux issus du curage des fossés – Convention avec M. ADUGARD, commune de Chaptelat »*)

Mme Marie-Claude BODEN donne pouvoirs à M. Jean-Marie MIGNOT (*à partir de la délibération « Accord-cadre relatif à l'exécution de services de transports scolaire pour les communes de Condat-sur-Vienne, Isle et Saint-Just-le-Martel - 2 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert »*)

M. Pascal ROBERT donne pouvoirs à M. Claude COMPAIN (*à partir de la délibération « Engagement d'une démarche pour la mise à disposition d'un foncier sur la commune du Palais au profit de Limoges Habitat par le biais d'un bail à construction »*)

Mme Anne-Marie COIGNOUX donne pouvoirs à Mme Yvette AUBISSE (*à partir de la délibération « Engagement d'une démarche pour la mise à disposition d'un foncier sur la commune du Palais au profit de Limoges Habitat par le biais d'un bail à construction »*)

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à M. Jean-Claude CHACONIE (*à partir de la délibération « Réhabilitation du siège social de Limoges Métropole - Plan de financement définitif »*)

Absents :

Mme Sylvie ROZETTE, Mme Nathalie VERCOUSTRE (*jusqu'à la délibération « Living Lab Montreal - Programme d'actions»*), Mme Isabelle MAURY (*jusqu'à la délibération « Débat d'orientations budgétaires pour 2020- Budget principal et budgets annexes »*), Mme Annick CHADION (*à partir de la délibération « Désignation de représentants de Limoges Métropole au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne »*), M. Marc BIENVENU (*à partir de la délibération « Organisation des concours et examens professionnels au titre des années 2018 et 2019 - Convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne »*), M. Emile-Roger LOMBERTIE (*à partir de la délibération « Organisation des concours et examens professionnels au titre des années 2018 et 2019 - Convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne »*), Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD (*à partir de la délibération « Organisation des concours et examens professionnels au titre des années 2018 et 2019 - Convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne »*).

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Modification du montant des attributions de compensation

Des transferts de charges ont été évalués par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de Limoges Métropole, le 19 septembre 2019.

Après approbation par la majorité qualifiée des conseils municipaux, le conseil communautaire décide de fixer le montant des attributions de compensations en conséquence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Débat d'orientations budgétaires pour 2020 - Budget principal et budgets annexes

Le rapport d'orientations budgétaires constitue un cadrage du budget principal et des budgets annexes 2020 pour la communauté urbaine.

Outre le rappel du contexte national et local dans lequel va être voté le prochain budget, il permet de dégager les principales orientations qui seront proposées pour le travail de préparation budgétaire.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire prend acte du déroulement de ce Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Budget principal et budgets annexes - Autorisation de mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant vote du budget primitif 2020

Le conseil communautaire décide de permettre l'exécution des dépenses et des recettes du budget principal et des budgets annexes au 1^{er} janvier 2020 alors que les budgets primitifs n'auront pas encore été votés.

Ces autorisations sont valables dans la limite des crédits ouverts aux budgets précédents en fonctionnement et du quart des crédits ouverts aux budgets précédents pour l'investissement.

Le conseil communautaire autorise également au 1^{er} janvier 2020 :

- la reconduction des engagements au bénéfice de tiers (subventions),
- le report des crédits d'investissement engagés juridiquement,
- l'exécution des dépenses incluses dans une autorisation de programme votée sur les exercices antérieurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Compétence Eau - Transfert d'une fraction du résultat des budgets annexes communaux

La compétence « eau » a été transférée à la communauté d'agglomération Limoges Métropole le 31 décembre 2018.

Suite à ce transfert, les résultats 2018 des budgets annexes « eau » communaux ont été repris dans le budget principal des communes.

Le conseil communautaire décide que les 5 communes concernées par le transfert de la compétence eau transfèrent une fraction du résultat de fonctionnement de leurs budgets annexes à Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Eau - Décision modificative n°2

Cette deuxième décision modificative du budget annexe Eau permet de reprendre les fractions de résultats transférées par les communes de Limoges, Chaptelat, Couzeix, le Palais sur Vienne et Rilhac-Rancon qui sont concernées par le transfert de la compétence Eau au 31/12/2018.

Le conseil communautaire adopte la DM n°2 du budget annexe Eau

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Clôture du Budget Annexe - Atelier-Relais APAJH 87 Verneuil

Le 1^{er} janvier 2017, au titre de la compétence en matière de développement économique, l'atelier-relais situé sur la Commune de Verneuil sur Vienne, occupé par l'association l'Atelier Protégé APAJH 87 dans le cadre d'un contrat de crédit-bail, a été transféré à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

A la demande de l'APAJH 87, une levée anticipée d'option, conformément à l'article 27 du contrat de crédit-bail a été votée par le conseil communautaire en séance du 29 juin 2018 et l'acte de vente du bâtiment de l'atelier-relais a été signé le 15 novembre 2018.

Les différentes écritures comptables de cessions ayant été réalisées en 2019, le conseil communautaire autorise la clôture du budget annexe Atelier Relais APAJH 87 Verneuil au 31 décembre 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Schéma de développement des parcs d'activités économiques communautaires

Dans un nouveau contexte stratégique et partenarial, le conseil communautaire valide les orientations du schéma de développement des parcs d'activités économiques de Limoges Métropole qui se déclinent selon quatre piliers :

- la réhabilitation des parcs d'activités structurants,
- le confortement de parcs d'activités existants,
- la création d'une nouvelle offre foncière à long terme,
- l'accueil des « grands projets » sur des fonciers adaptés.

Ce schéma révèle des potentialités de développement dans le cadre de pôles d'activités phares au niveau régional, complétés par des pôles relais de taille et de rayonnement plus modestes mais contribuant à l'équilibre économique communautaire. Il répond aux enjeux futurs de Limoges Métropole dans le cadre d'une stratégie foncière partagée, avec les partenaires et les communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et l'Université de Limoges

L'école ENSIL-ENSCI mène en partenariat avec différents organismes des actions de formation afin de permettre aux étudiants d'avoir une approche concrète de leur futur métier.

Dans le cadre de la charte partenariale conclue en juin 2017 avec l'Université de Limoges et préalablement à la mise en œuvre d'une stratégie d'innovation territoriale de Limoges Métropole qui sera proposée aux élus communautaires en février 2020, le conseil communautaire approuve la signature d'une convention entre la Communauté urbaine et l'Université de Limoges afin de définir les modalités d'un partenariat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Living Lab Montreal - Programme d'actions

Dans le cadre du territoire d'industrie, une première action concerne la création d'un Living Lab Mobilité. Une étude, initiée par Limoges Métropole, en lien avec Autonom'lab permettra de définir ses objectifs et ses missions, ainsi que les programmes d'expérimentation à conduire.

Dans ce cadre et pour s'appuyer sur les initiatives menées par d'autres collectivités plusieurs pistes de coopération, notamment avec le Living Lab Montréal, ont été détectées.

Cet organisme à but non lucratif est un centre de co-création et d'innovation ouverte permettant la collaboration entre l'ensemble des acteurs intéressés par le rôle du web 2.0 et des réseaux sociaux dans le développement de la ville d'aujourd'hui.

Pour accompagner cette démarche communautaire, le conseil communautaire accepte la proposition du Living Lab Montréal, visant à bénéficier d'un programme de coopération et d'expertise technique à hauteur de 12 500 € pour un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Soutien à la structuration d'Odessol

Dans le cadre de sa stratégie dans le domaine de l'eau, la Région Nouvelle Aquitaine a initié un programme global de renforcement d'ODESSOL.

Ce centre technique sur les thématiques eau, déchets et sols doit être l'intermédiaire entre la recherche, menée par l'Université, et le monde industriel en demande de solutions innovantes.

Limoges Métropole s'étant positionnée sur le « cycle urbain de l'eau », avec l'appui de l'ensemble des acteurs présents sur son territoire dont ODESSOL, le conseil communautaire approuve le versement d'un apport au fonds associatif de cette structure, à hauteur de 20 000 € en complément d'un contrat d'apport associatif de France Active Limousin, à hauteur de 15 000 € et d'un prêt moyen terme de la Banque Tarneaud, à même hauteur.

Par ailleurs, le conseil communautaire désigne en tant que représentant de Limoges Métropole au sein du conseil d'administration d'ODESSOL :

- M. Rémy VIROULAUD

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Parc Ester - Installation d'un pôle de vie Espace Sport Loisir

Dans le cadre de la réalisation d'un projet de pôle de vie sur Ester Technopole, confiée par Limoges Métropole à la SELI sur le site de « la Ferme de la Basse », le conseil communautaire approuve le principe d'accueillir une activité de Sports Loisirs et la candidature du porteur de projet, Monsieur COIFFE

Il reviendra au futur exploitant, dans le cadre d'un Bail en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA), de réaliser les aménagements « intérieurs » d'acquérir les équipements nécessaires et de supporter les diverses charges de l'ensemble.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

M. Pierre COINAUD

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Aide à l'immobilier d'entreprise à ALEAS - Modification de la délibération n°2.5 du 26 septembre 2019

Le conseil communautaire approuve la modification apportée à la délibération n°2.5 du 26 septembre 2019 concernant le versement d'une aide à l'immobilier à l'association ALEAS et la signature d'une nouvelle convention avec cette association.

En effet, le montant annuel du loyer à prendre en compte étant finalement de 60 000 €, le montant de la subvention serait équivalent à 20 % des dépenses de loyer pour la période du 23 mai 2019 au 31 mars 2022 et ne dépasserait pas un montant maximum de 34 290,32 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

M. Jean-Paul DURET

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Appel à projet NOTT (Nouvelle Organisation Touristique Territoriale) : dépôt du projet
Destination Limoges

Par délibération du 26 juin 2019, le conseil communautaire de Limoges Métropole a validé le principe de dépôt d'une candidature à l'appel à projets - Nouvelle Organisation Touristique Territoriale - (NOTT) lancé par la Région Nouvelle Aquitaine avec les communautés de communes Porte Océane du Limousin (POL), Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) et de NOBLAT.

Le conseil communautaire valide ce dossier de candidature qui s'inscrit en cohérence avec la stratégie et le plan d'actions de Limoges Métropole. Intitulé « Destination Limoges », il met en valeur une logique de destination fondée sur la proximité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Office de Tourisme Intercommunal : fonctionnement 2020 - avance

Afin de sécuriser le fonctionnement récurrent de l'OTI, le conseil communautaire décide de lui attribuer, dès le mois de janvier 2020, une subvention de 208 000 €, soit 50% de la subvention 2019, valant avance sur celle qui sera adoptée pour 2020, et autorise le Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Franchissement de l'A20 à Limoges entre la Bastide et le Puy Ponchet - Convention avec l'Etat portant définition des conditions de réalisation, d'entretien et d'exploitation du nouvel ouvrage réalisé sur le domaine public routier national

Dans le cadre du projet de franchissement de l'autoroute A20, entre la Bastide et le Puy Ponchet, à Limoges, et afin de définir les conditions de réalisation, d'entretien et d'exploitation de l'ouvrage de franchissement destiné aux modes doux, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention à intervenir avec l'Etat.

ADOPTER A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Entrée de ville des Casseaux - Création de deux voies nouvelles - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre Limoges Métropole - Communauté urbaine et la Ville de Limoges

Dans le cadre d'un projet global de requalification de l'entrée de ville des Casseaux il a été décidé, dans un premier temps, de l'élaboration d'un nouveau plan de circulation, par la création de deux voies nouvelles d'accès.

Ces travaux consistent en la réalisation de voiries nouvelles, de cheminements et voie vertes, de gestion alternative des eaux pluviales, de pose de réseaux humides, et d'éclairage et nécessitent l'intervention de deux maîtres d'ouvrage, Limoges Métropole et la ville de Limoges, chacun pour les compétences qui les concernent.

Compte tenu de la domanialité du projet et de l'imbrication des compétences des deux entités, et pour une bonne coordination des travaux, Limoges Métropole serait désignée maître d'ouvrage unique pour cette opération dans le cadre d'une convention dont le conseil communautaire autorise la signature.

Le conseil communautaire autorise également la signature d'une convention de financement définitif à conclure avec la Ville de Limoges afin de déterminer les montants définitifs imputables à chaque entité et les modalités de remboursement des sommes dues par l'entité délégante au maître d'ouvrage unique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Accord-cadre afférent aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien des voies de
Limoges Métropole - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

L'accord-cadre multi-attributaires actuel relatif à la réalisation d'importants travaux d'aménagement et d'entretien en matière de voirie n'offrant pas la souplesse escomptée, le conseil communautaire décide d'anticiper le lancement d'un nouvel accord-cadre ayant pour objectif de réduire les délais de passation des marchés subséquents.

Cet accord-cadre dévolu par voie d'Appel d'Offres Ouverts donnerait lieu à la conclusion de marchés subséquents avec cinq attributaires maximum, pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Accord-cadre afférent aux travaux d'entretien spécifique de la voirie de Limoges Métropole -
Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Limoges Métropole dispose de plusieurs marchés à bons de commande relatifs à la réalisation de prestations d'entretien spécifique de la voirie.

Il s'avère que la conclusion d'un unique accord-cadre serait une meilleure alternative pour l'exécution de ces différentes prestations afin d'en faciliter l'exécution et le suivi.

Le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour les travaux d'entretien spécifique de la voirie de Limoges Métropole.

Ce marché, sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, serait conclu pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an et pour une estimation annuelle de 6 500 000 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Accord-cadre afférent au balayage mécanisé sur les communes de Limoges Métropole -
Lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert

Le précédent marché arrivant à échéance, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour des prestations de balayage mécanisé sur les communes de la communauté urbaine

Ce marché sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, serait conclu pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an et pour une estimation annuelle de 70 200 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Mise en dépôt des matériaux issus du curage des fossés – Convention avec M. ADUGARD,
commune de Chaptelat

M. Joël ADUGARD serait disposé à accueillir à titre gracieux, sur des terrains lui appartenant situés sur la commune de Chaptelat, les matériaux issus du curage des fossés réalisé par Limoges Métropole dans le cadre de l'entretien de son patrimoine routier.

Pour ce faire, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec M. ADUGARD.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Projet Durabilité et Efficacité des Couches de Surfaces Urbaines (D.E.CO.U.SUR) -
Convention de partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement - Marché de Recherche et Développement
avec la société COLAS

Dans le cadre du projet dénommé Durabilité et Efficacité des Couches de Surface de chaussées Urbaines (DECouSur), Limoges Métropole a conclu avec l'Université de Limoges qui s'est adjointe les services de l'entreprise COLAS, une convention portant sur le financement d'une thèse universitaire.

Le conseil communautaire autorise la signature d'une convention de partenariat à intervenir avec le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) portant sur l'évaluation des performances acoustiques d'un enrobé bio-sourcé à base de liège.

Le conseil communautaire autorise également la signature d'un marché public de Recherche et Développement avec l'entreprise COLAS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Marché d'étude de simulation de circulation - modélisation du trafic - Lancement de la
procédure en Appel d'Offres Ouvert

Afin de pouvoir réaliser la modélisation des flux de circulation sur le territoire de Limoges Métropole nécessaire à la fois pour engager des études préalables à la réalisation de projets de développement mais également pour assurer une bonne circulation des voitures, des transports collectifs urbains et modes doux, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en Appel d'Offres Ouvert.

Ce marché sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire serait conclu pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an et pour une estimation annuelle de 45 500 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Accord-cadre relatif à l'exécution de services de transports scolaire pour les communes de Condat-sur-Vienne, Isle et Saint-Just-le-Martel - 2 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Les marchés publics pour l'exécution des services de transports scolaires des communes de Condat-sur-Vienne, Isle et St-Just-le-Martel arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2019-2020, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en Appel d'Offres Ouvert relative à l'exécution de ces services en 2 lots séparés.

Chaque lot pourrait être conclu pour une période initiale allant de sa date de notification jusqu'au 15 juillet 2021 et serait reconductible 3 fois par période annuelle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Candidature à l'appel à projet Tribio lancé par l'ADEME et la région Nouvelle Aquitaine

Les aides financières accordées par l'ADEME dans le cadre du TZDZG se terminant fin 2019, le conseil communautaire autorise Limoges Métropole à répondre à un nouvel appel à projet de l'ADEME, TRIBIO, dédié à la généralisation du tri à la source des biodéchets en Nouvelle Aquitaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de bacs roulants, et de pièces détachées - 3 lots
- Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le marché actuel relatif à la fourniture et la livraison de bacs roulants, et de pièces détachées arrivera à son terme le 31 juillet 2020. Aussi, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert en 3 lots séparés.

Ce marché serait sous forme d'accords-cadres mono-attributaires conclus pour une durée de 4 ans maximum.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Accord-cadre relatif à la sensibilisation et l'information du public sur les politiques
environnementales menées par Limoges Métropole - 4 lots - Lancement de la procédure en
Appel d'Offres Ouvert

Le marché public concernant la sensibilisation et l'information du public sur les objectifs de Limoges Métropole en matière de gestion des déchets et traitement des eaux usées expirant le 27 avril 2020, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert avec l'ajout d'un module d'information supplémentaire en matière de gaspillage alimentaire et de compostage ainsi que des prestations pour l'ensemble du cycle de l'eau et la préservation et mise en valeur de la biodiversité.

Ce marché serait composé de 4 lots faisant chacun l'objet d'un accord cadre séparé pour une durée de 4 ans maximum.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Convention d'entente entre Limoges Métropole, Evolis 23 et le Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés (SYDED) 87 pour le traitement des déchets

Il est proposé de créer une entente intercommunale entre Limoges Métropole, Evolis 23 et le Syded 87 afin de gérer en commun les installations de traitement des déchets existantes, notamment :

- le centre de recyclage exploité par Limoges Métropole,
- la Centrale Energie Déchets exploitée par Limoges Métropole,
- l'installation de stockage des déchets non dangereux Alveol exploitée par le Syded,

Cette entente sera administrée par une conférence, dans laquelle chaque organe délibérant de ces entités est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres désignés au scrutin secret.

Les modalités de cette coopération sont fixées dans une convention cadre d'entente intercommunale et des conventions d'applications seront conclues entre les parties intéressées pour la mise en œuvre de l'entente sur chacune des installations

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention cadre avec Evolis 23 et le Syded 87 pour une durée de 3 ans.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil communautaire procède à l'élection de 3 représentants de Limoges Métropole au scrutin secret, pour participer à la conférence :

- M. Jean-Noël JOUBERT
- Mme Isabelle BRIQUET
- M. Jean-Marie LAGEDAMONT

sont élus à la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin,

- M. Jean-Noël JOUBERT est désigné président de la conférence par alternance tous les ans avec les deux autres entités de l'entente.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Convention entre Limoges Métropole et le Syndicat Départemental pour l'Élimination des
Déchets ménagers et assimilés de la Haute Vienne

La convention avec le SYDED relative au fonctionnement des différentes unités de traitement arrivant à échéance au 31 décembre 2019, et dans l'attente de la création de l'entente intercommunale entre Limoges Métropole, Evolis 23 et le SYDED, et de l'exécution des conventions d'application, le conseil communautaire autorise la signature d'une nouvelle convention pour les premiers mois de l'année 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Convention d'accès aux déchèteries de Limoges Métropole et du Syndicat Départemental pour
l'Élimination des Déchets de la Haute Vienne

Au regard des résultats, le conseil communautaire décide de poursuivre les mutualisations d'accès aux déchèteries en autorisant la signature d'une nouvelle convention avec le SYDED, pour une durée d'un an, et toujours sans contrepartie financière.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Centrale Energie Déchets et Centre de Recyclage de Limoges Métropole - Prix à la tonne de traitement pour l'année 2020

Le conseil communautaire adopte pour l'année 2020 :

- les tarifs de traitement et d'évacuation des déchets reçus à la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM) et autorise le Président à signer les conventions nécessaires,
- les tarifs de traitement à la tonne des matériaux reçus et traités au centre de recyclage de Limoges Métropole et autorise le Président à signer les documents et conventions nécessaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Convention entre la Communauté de communes du Val de Vienne et Limoges Métropole
Communauté urbaine - Raccordement du réseau d'assainissement situé sur le territoire de
Bosmie l'Aiguille au système d'assainissement de Limoges Métropole

Une convention de raccordement des eaux usées de la commune de Bosmie l'Aiguille sur le réseau et la station d'épuration principale de Limoges avait été établie pour une durée de 10 ans à partir du 1^{er} février 2010 entre cette commune et Limoges Métropole.

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement sur le territoire de Bosmie l'Aiguille sera assurée par la communauté de communes du Val de Vienne.

Aussi, le conseil communautaire autorise le Président à signer la nouvelle convention à intervenir avec la communauté de communes du Val de Vienne afin d'entériner les modalités techniques et financières de prise en charge des effluents raccordés issus du territoire de Bosmie l'Aiguille.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Redevances et tarifs d'assainissement - Année 2020

Pour l'année 2020, le conseil communautaire décide de voter les nouveaux tarifs du service assainissement de Limoges Métropole applicables au 1^{er} janvier 2020 :

- **Concernant la redevance d'assainissement collectif**, le conseil communautaire décide d'établir le tarif unique de la redevance assainissement à 1,426 €/m³ pour les communes concernées, soit une évolution de + 2,64% TTC.

Pour la commune de Chaptelat l'harmonisation de son tarif s'achèvera en 2023.

- **Concernant la redevance d'assainissement non collectif**, le conseil communautaire décide une évolution des tarifs de 10%.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dans son 11^{ème} programme (2019-2024), ayant totalement revu les aides aux SPANC, Limoges Métropole ne bénéficie désormais plus de cette aide.

- **Concernant le prix du branchement au réseau public d'assainissement**, le conseil communautaire décide de faire évoluer le prix du branchement particulier pour tenir compte de l'évolution des coûts réels des travaux ces dernières années.
- **Concernant le tarif de déversement des matières de vidange**, le conseil communautaire décide de maintenir le tarif de l'année précédente à savoir 29,23 €HT/tonne de produit brut.
- **Concernant la facturation de l'instruction des demandes de renseignements des notaires**, le conseil communautaire décide de maintenir les tarifs existants de 2019.
- **Concernant la participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif et Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif Assimilés Domestiques**, une évolution de + 1,56 % des tarifs est décidée par le conseil communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Redevance eau - Année 2020

Le conseil communautaire décide de faire évoluer les tarifs d'eau potable HT de 1,5% pour chaque commune de manière uniforme et de voter l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Prix de branchement au réseau public d'eau potable, tarif du contrôle des installations privées de prélèvements, récupération et distribution d'eau et majoration en cas de réparation des branchements et conduites endommagées - Année 2020

Dans le cadre de l'exercice de la compétence eau, le conseil communautaire décide :

- de fixer le prix de branchement au réseau public d'eau potable, sur le territoire des communes gérées en gestion directe.
- de fixer le tarif du contrôle des installations privées de prélèvements, récupération et distribution d'eau.
- de fixer une majoration pour frais d'intervention de Limoges Métropole dans le remboursement de travaux de réparations des branchements et conduites d'eau endommagés par des tiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Conventions avec les communes de Vaulry, Chamborêt
et Saint-Priest-Taurion

Les communes de Vaulry, de Chamborêt et de Saint-Priest-Taurion se sont rapprochées de Limoges Métropole, afin qu'elle continue à mettre à leur disposition des services et moyens pour leur permettre une bonne exécution du service public de distribution d'eau potable.

Ainsi,

- concernant la commune de Vaulry, la convention prenant fin au 31 décembre 2019, le conseil communautaire autorise la signature d'une nouvelle convention pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020,
- concernant la commune de Chamborêt, la convention d'assistance à la mission de service public de distribution d'eau potable ainsi que la convention pour la fourniture d'eau potable prenant fin le 31 décembre 2019, le conseil communautaire autorise la signature de nouvelles conventions pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020,
- concernant la commune de Saint-Priest-Taurion, l'actuelle convention pour la fourniture d'eau potable prenant fin le 31 décembre 2019, le conseil communautaire autorise la signature d'une nouvelle convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre - Modification des statuts

Suite à l'extension de son périmètre de gestion aux communes haut-viennoises de Marval, de La Chapelle Montbrandeix et de Pensol, le Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre, dont Limoges Métropole est membre, a modifié ses statuts.

Le conseil communautaire approuve cette modification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Accord-cadre relatif au contrôle d'exploitation et à l'accompagnement pour l'exploitation du service public de distribution de chaleur de Limoges Métropole - Attribution de l'accord-cadre N°2019-F20130001-00 - Retrait de la délibération n°9.1 du 26 septembre 2019

Par délibération n°9.1 du 26 septembre 2019, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de concessions de service public relatives aux réseaux de chaleur ainsi que leur contrôle d'exploitation.

Cependant, il doit être précisé que Limoges Métropole devra préalablement statuer sur le mode de gestion des services publics de distribution de chaleur à renouveler pour Beaubreuil en 2022 et l'hôtel de Ville en 2023.

Le conseil communautaire décide de retirer la délibération n° 9.1 du 26 septembre 2019 et autorise la signature du marché relatif au « *Contrôle d'exploitation et accompagnement pour l'exploitation du service public de distribution de chaleur de Limoges Métropole* ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Création d'un service public de production, distribution et de livraison de chaleur sur le quartier du Sablard - Choix du mode de gestion - Concession avec Délégation de Service Public - Autorisation de lancement

Le schéma directeur des réseaux de chaleur de Limoges Métropole a pointé plusieurs zones de développement, et en particulier le secteur dit du « Sablard » propice au développement d'un tel réseau.

Pour réaliser ce projet, le recours à une entreprise concessionnaire de service public apparaît préférable à tout autre mode de gestion, principalement en raison de la complexité technique des installations à réaliser et à exploiter, et à la prise de risques industriels, commerciaux, inhérents au programme à mener.

Ainsi, le conseil communautaire approuve le principe de ce type de gestion, première étape de la procédure de ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Maîtrise d'oeuvre pour l'installation d'une turbine hydroélectrique sur les adductions d'eaux brutes de Limoges Métropole - Recherche de partenaires financiers - Gestion des procédures nécessaires à l'obtention des autorisations administratives

Dans le cadre d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une unité de production d'hydroélectricité sur les adductions d'eaux brutes de Limoges. Métropole, il est proposé l'installation d'une turbine de type Francis de 279 kW électrique permettant la production de 1300 MWh / an.

Aussi, afin de poursuivre la réalisation de l'opération, le conseil communautaire prend acte de la commande d'une prestation de maîtrise d'oeuvre estimée à environ 100 000 € HT et autorise le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Désignation de représentants de Limoges Métropole au Syndicat d'Aménagement du Bassin
de la Vienne

Dans le cadre de l'adhésion de Limoges Métropole au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) transformé en Etablissement Public d'Accompagnement et de Gestion des Eaux (EPAGE) et conformément aux nouveaux statuts, le conseil communautaire désigne :

en qualité de représentants titulaires :

- Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
- M. Alain DELHOUME
- M. Rémy VIROULAUD
- M. Denis LIMOUSIN
- M. Philippe JANICOT
- M. Pascal THEILLET

en qualité de représentants suppléants :

- M. Martial BRUNIE
- M. Christian REJASSE
- M. Marc BIENVENU
- M. Lucien DUROUSSEAU
- M. Olivier AUROY
- M. Alexandre PORTHEAULT

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Plan d'actions 2020 de Limoges Métropole en matière d'insertion professionnelle

Suite à l'appel à projet du Fonds Social Européen (FSE) 2020, lancé par le Département de la Haute-Vienne, Limoges Métropole pourrait déposer des demandes de financement pour les actions qu'elle porte par voie de marché public et qui constituent une étape dans le parcours de retour à l'emploi des participants accompagnés dans le cadre du dispositif PLIE.

Il s'agit de 5 actions s'inscrivant dans l'axe 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion », représentant un coût total de 1 116 732,88 € pour lesquels Limoges Métropole sollicite 618 310,98 € de FSE, soit 55 % du coût total des opérations.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter les crédits FSE correspondants à ces opérations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Révision du règlement d'interventions financières en matière d'habitat

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 pour le territoire de Limoges Métropole et au regard des orientations de cette nouvelle politique de l'habitat, il est nécessaire d'adapter les interventions financières de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ainsi, le conseil communautaire approuve le nouveau règlement de ces interventions financières en matière d'habitat et son entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote

Mme Sandrine ROZTLER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Droit au logement - Commission de médiation - Désignation des représentants de Limoges
Métropole

La loi Droit Au Logement Opposable et Droit à l'Hébergement Opposable (DALO/DAHO) du 5 mars 2007 a mis en place des commissions de médiation. Créées par le représentant de l'Etat dans chaque département, celle de la Haute-Vienne est composée dans le deuxième collège d'un titulaire et d'un suppléant représentants des établissements publics de coopération intercommunale pour une durée de trois ans.

Les mandats des représentants de Limoges Métropole arrivant à leur terme, le conseil communautaire désigne :

- en qualité de représentant titulaire :

- M. Philippe REILHAC

- en qualité de représentant suppléant :

- M. Alain DELHOUME

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Engagement d'une démarche pour la mise à disposition d'un foncier sur la commune du Palais
au profit de Limoges Habitat par le biais d'un bail à construction

Afin que Limoges Habitat puisse réaliser une opération de logement social relevant de la reconstitution de l'offre NPNRU, une réserve foncière constituée par Limoges Métropole, au lieu-dit le Chatenet sur la commune du Palais sur Vienne, pourrait être mobilisée et un bail à construction pourrait être conclu.

Dans ce cadre, le conseil communautaire décide d'engager avec Limoges Habitat une démarche de mise à disposition de ce terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

M. Bruno GENEST

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Acquisition immobilière de parcelles de terrain à la Croix d'Anglard, commune de Couzeix -
Propriété de la commune de Couzeix

Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau secteur à vocation économique situé à la Croix d'Anglard, sur le parc d'activités communautaire Océalim, le conseil communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir :

- moyennant le prix de 8€/m², des parcelles de terrain d'une superficie totale de 24 282 m² environ pour un montant de 194 256 € appartenant à la commune de Couzeix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Vente par Limoges Métropole à Madame Héloïse RICHOU de deux parcelles de terrains sises à Bonnac-la-Côte, impasse de Maison Rouge et, constitution d'un droit de passage et d'aqueduc au profit de Limoges Métropole

Madame RICHOU ayant sollicité les services communautaires pour l'acquisition de parcelles de terrain appartenant à Limoges Métropole afin d'y installer des box/garages et entrepôt, le conseil communautaire autorise la cession, par Limoges Métropole, moyennant le prix de 3 €/m², soit un montant de 8 823 €, au profit de Madame RICHOU Héloïse, de parcelles de terrain pour une superficie totale de 2 941 m², situées impasse de Maison Rouge, commune de Bonnac-la-Côte.

De plus, une de ces parcelles étant traversée par une canalisation d'eaux pluviales, le conseil communautaire autorise, au profit de Limoges Métropole, la constitution à titre gratuit d'un droit de passage et d'aqueduc sur cette parcelle de terrain.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Conventions d'action foncière entre l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine,
Limoges Métropole et la commune de Rilhac-Rancon

Dans le cadre du partenariat conclu avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) et Limoges Métropole, le conseil communautaire autorise le Président à signer deux conventions opérationnelles avec l'EPFNA et la commune de Rilhac-Rancon pour permettre la réalisation d'opérations à vocation d'habitat, comportant une offre résidentielle exclusivement en logements locatifs sociaux, tout en prévoyant l'intégration de commerces et services.

Ainsi, sur le périmètre de réalisation de ces opérations, le conseil communautaire décide de retirer la délégation du droit de préemption urbain précédemment consentie à la commune de Rilhac-Rancon et délègue ce droit à l'EPFNA sur ces mêmes périmètres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune
d'ISLE

Le projet de révision générale du PLU de la commune d'Isle a été arrêté en conseil communautaire le 28 mars 2019, suite au transfert de la compétence PLU à Limoges Métropole.

Considérant que les modifications apportées à l'issue des résultats de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), des autres organismes et de l'enquête publique sont ponctuelles et mineures et ne remettent pas en cause l'économie générale du PADD et du projet de PLU, le conseil communautaire approuve le PLU de la commune d'Isle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Soumission des clôtures à déclaration préalable sur la commune d'Isle

Afin d'éviter la multiplication de projets non conformes, le conseil communautaire décide de soumettre les travaux d'édification de clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune d'Isle.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Redéfinition du champ d'application du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la commune
d'Isle

Suite à l'approbation du nouveau PLU communal, le conseil communautaire décide de redéfinir le champ d'application du Droit de Préemption Urbain (DPU).

L'exercice du DPU au profit de cette commune s'exercera dans les conditions définies par la délibération du 30 mars 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Accord sur le projet des Périmètres Délimités des Abords (PDA) de l'Eglise Saint-Gentien et du Camp de César de la commune de Saint-Gence

Conformément à l'article L 621-31 du Code du patrimoine, lorsqu'une proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques émane de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU doit donner son accord au projet avant que le Préfet diligente une enquête publique.

Ainsi, le conseil communautaire donne son accord aux projets des PDA de l'Eglise Saint-Gentien et du Camp de César de la commune de Saint-Gence.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de FEYTIAT - Reclassement d'une partie de la zone U2 en une zone urbaine U1

Le conseil communautaire décide de prescrire la modification n°4 du PLU de la commune de Feytiat qui vise à effectuer un reclassement d'une partie de la zone U2 en une zone urbaine U1 dans le cadre d'un projet de maison médicalisée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Modalités relatives à la procédure de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chaptelat – Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur « Le Theillol »

Le conseil communautaire décide de prescrire la modification simplifiée n°6 du PLU de la commune de Chaptelat qui vise à modifier une orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur du « Theillol » afin de supprimer du plan d'aménagement deux points de raccordement à la voirie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Aide au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours à la commune de Peyrilhac

Le conseil communautaire accorde un fonds de concours à la commune de Peyrilhac d'un montant de 1 277,50 € pour l'achat de matériel informatique pour son groupe scolaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Réhabilitation du siège social de Limoges Métropole - Plan de financement définitif

L'opération de réhabilitation énergétique du siège social de Limoges Métropole étant désormais achevée sur les plans opérationnels et comptables, le conseil communautaire approuve le plan de financement définitif de cette opération.

La participation financière de l'Europe, de l'Etat et de la Région portant sur la part consacrée au volet de travaux de réhabilitation énergétique de l'immeuble s'élève à 759 437 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Vérification et maintenance des portes, portails, rideaux, barrières automatiques et portes sectionnelles - Convention constitutive de groupement de commandes entre Limoges Métropole – Communauté Urbaine, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Limoges (coordonnateur)

La Ville de Limoges et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vont prochainement procéder à la relance d'une consultation relative à la vérification et la maintenance des portes, portails, rideaux, barrières et portes sectionnelles, en groupement de commandes.

Limoges Métropole ne disposant pas de ce type de marché, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes relative à cette prestation avec le CCAS et la Ville de limoges qui serait coordonnateur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Fourniture d'articles d'équipements de protection individuelle hors textile en 4 lots -
Convention constitutive de groupement de commandes conclue entre Limoges Métropole -
Communauté urbaine et 11 de ses communes membres - Lancement de la procédure en Appel
d'Offres Ouvert

Limoges Métropole dispose d'un marché de fourniture d'Equipement de Protection Individuelle (EPI) qui expire le 28 mars 2020.

Après analyse des besoins, les communes d'Aureil, Chaptelat, Couzeix, Isle, Le Vigen, Le Palais-sur-Vienne, Veyrac, Panazol, Peyrilhac, Eyjeaux, Saint-Just-le-Martel souhaiteraient avoir recours à ce type de fournitures.

Aussi, le conseil communautaire décide de créer un nouveau groupement de commandes avec ces communes dont Limoges Métropole serait le coordonnateur, et autorise le lancement, sous forme d'appel d'offres ouvert, d'une consultation en 4 lots, conclus chacun pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Tableau des emplois budgétaires

Le conseil communautaire décide de modifier le Tableau des Emplois Budgétaires (TEB) de Limoges Métropole pour prendre en compte les différentes évolutions intervenues ces derniers mois et de porter ainsi le TEB à 779 postes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Modification des modalités de maintien du régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire

Après l'avis favorable du comité technique en date du 15 novembre 2019, le conseil communautaire, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020, décide de maintenir le régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire en cas de maladie ordinaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Organisation des concours et examens professionnels au titre des années 2018 et 2019 -
Convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne

Conformément aux dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les modalités de participation financière ayant été modifiées, le conseil communautaire décide de conclure une convention avec le Centre Départemental de Gestion (CDG) pour l'organisation des concours et examens professionnels non transférés au titre des années 2018 et 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Afin d'envisager la mise en œuvre à compter de 2020 de la transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité par voie électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires, de modifier le périmètre de l'opérateur de transmission STUDIA, ex –TELINO, et de prévoir l'ajout d'un nouvel opérateur, le conseil communautaire autorise la signature d'une nouvelle convention à intervenir avec la Préfecture.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie - Convention avec Electricité de France

Afin de simplifier les démarches à réaliser pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energies (CEE) découlant des actions de Limoges Métropole, le conseil communautaire décide de conclure une convention bipartite avec Electricité de France (EDF).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2019

Comptes-rendus au conseil communautaire de diverses décisions et des délibérations prises
par le bureau communautaire

Le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre et des délibérations prises lors du bureau communautaire du 11 décembre 2019 en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.